

COMMUNE de CREMPS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 10

Mesdames, Messieurs, Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Olivier FRAYSSINET, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE,

Absente excusée : Madame Joseline COURNEDE. Elle a donné pouvoir à Nathalie RICARD

Claude CONQUET a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'accord à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Délibération : réparation de la borne électrique située devant la salle des fêtes. Les élus sont d'accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 19/11/2024
- Demande de participation voyage scolaire
- Virements de crédits,
- Délibération classement voirie ATESAT
- Présentation du projet d'aménagement de la RD 26
- Informations diverses,
- Informations des commissions,
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre a été approuvé à l'unanimité des présents.

Demande de participation voyage scolaire.

- Collège Sainte Thérèse organise un voyage à la Bourboule pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du 6 au 10 janvier 2025. Le coût du voyage s'élève à 380 euros/ enfant. Quatre enfants de la commune sont concernés. Madame le maire propose : 30 euros/ Nuitée soit 4 nuitées pour un montant de 120 €/enfant soit un total de 480 €. Le conseil municipal valide cette proposition. Une abstention : Nathalie Ricard.

- Collège Saint Thérèse organise un voyage à Madrid pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du 9 au 14 février 2025. Le coût du voyage s'élève à 480 euros/ enfant. Deux enfants de la commune sont concernés. Madame le maire propose : 30 euros/ Nuitée soit 5 nuitées pour un montant de 150 €/enfant soit un total de 300 €. Le conseil municipal valide cette proposition. Une abstention : Olivier Vialette.

Virement de crédits.

L'opération comptable n° 4 s'effectuera du compte 615231 vers le compte 65748 pour un montant de 480 €

L'opération comptable n° 5 s'effectuera du compte 615231 vers le compte 65748 pour un

montant de 300 €

Délibération classement voirie ATESAT.

Alain ILBERT responsable voirie de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a été contacté par Michel MAROT pour effectuer une mise à jour des routes, chemins, rues et places.

Il est important de faire ce classement, il permettra à la collectivité de bénéficier d'un nouveau calcul de la dotation globale de fonctionnement pour 2026.

A ce jour il a été recensé :

- 31 voies communales à caractère de chemin dont la longueur totale est de 26515 m ;
- 9 voies communales à caractère de rues dont la longueur totale est de 1344 m ;
- 8 voies communales à caractère de place dont la surface totale est de 28754 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau classement de la voirie communale.

La commune dispose de nombreux chemins, il sera nécessaire de reprogrammer un nouveau rendez-vous terminer ce travail dans le courant du 1^{er} semestre 2025.

Présentation du projet d'aménagement de la RD 26.

Création d'une place PMR, deux places de stationnement, garde-corps, panneaux de signalisation : Coût : 19 655 € H.T. soit 23 586 €uros T.T.C (Installation du chantier : 3500 € ; Travaux préparatoires : 6 000 €, Voirie-cheminement : 6 655 €).

Espaces verts : 3500 € (dont 2500 € de plantations et 1000 € de terre végétale (20 m3) ces travaux seront effectués par la commune.

Quelques informations complémentaires sont en attente auprès du service voirie du Département du Lot.

Réparation de la borne accidentée située devant la salle des fêtes.

Devis TE 46 : 1 125,70 €uros H.T. (50 % sont pris en charge par TE 46)

562,85 €uros H.T. seront réglés par la commune, puis 273,85 €uros remboursés par Groupama. La franchise de 289 €uros sera remboursée à l'obtention du recours que Groupama va exercer contre la partie adverse (suite à un choc d'un véhicule terrestre le 3 octobre dernier un constat amiable a été établi avec la commune). Le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation de ces opérations.

Informations diverses.

- Le bulletin municipal est en cours de relecture.
- Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle « Le Préau » (Etude structure lundi 6 janvier).
- Fauchage le 7 et 8 janvier sur les voiries intercommunales.
- Apéritif des vœux : le traiteur a pris en compte les demandes de changement.
- Plan communal de sauvegarde : Michel MAROT a répertorié les transformateurs EDF (carte fournie par EDF).
- Lac du Fraysse : complément : devis IMBERT pour la réalisation de 4 coupes-voies avec scellement béton pour un montant de 1 560 € ; Goudronnage : 880 Euros (en option). Soit un total pour la réfection totale du chemin de 14 398.00 € H.T. soit 17 277,60 €s T.T.C (Sans le goudronnage). Des précisions seront demandées pour les coupes-voies.
- Rencontre avec le sénateur : 12 maires ont été reçus par Jean-Marc Vayssouze dont Nathalie RICARD à Montdoumerc le vendredi 13 décembre. Tous les maires se sont exprimés à tour de rôle. Les échanges ont été enrichissants et constructifs.
- Carte de vœux 2025 : visuel en cours
- Puits du Combal : grille de protection à prévoir

Informations des commissions.

Réunion SESEL : en 2025 : Prix de l'eau : + 4 %. Présentation de l'avant-projet de la maison

du SESEL à Concots pour un montant de 1 410 000 € Euros (Le prestataire sera accueilli dans les locaux, bâtiments de stockage et bureaux du syndicat)

Réunion SIFA : trois nouvelles communes adhérentes : Saint-Martin Labouval, Beauregard et Saint-Projet. Le résultat de l'exercice 2024 sera déficitaire mais le résultat reporté en fonctionnement reste positif. Il ne sera pas suffisant pour les projections budgétaires de 2025 et 2026. C'est pourquoi il propose à l'assemblée de porter la contribution des communes pour l'année 2025 à 3.30 € par habitant contre 2.80 € en 2024.

Réunion référent SYDED : tous les élus ont reçu par email le compte-rendu de la réunion. Agnès Lérès présente à l'assemblée un bref résumé : le plan stratégique lotois « déchets 2035 » – Réduire la quantité de déchets produits – Mieux valoriser ceux qui sont produits – Améliorer le service public – Maîtriser les coûts. Réduction des points de collectes en prévision ; collecte séparée des cartons ; contrôle d'accès par QR Code dans les déchèteries.

Réunion SICTOM : tous les élus ont reçu par email le rapport annuel de la réunion. Agnès Lérès présente à l'assemblée un bref résumé : 2 communautés de communes sont adhérentes soit un total de 33 communes. Les camions sont équipés à l'huile de colza. 300 composteurs individuels, financés à hauteur de 20 € par le SICTOM, ont été distribués pour le tri à la source des biodéchets. Les boules de verre sont financées par le SICTOM à hauteur de 1 362,45 € HT / 1 431,68 TTC (acquisition de 6 boules de verre en 2023).

Tonnages ordures ménagères : 2023 : 2733,13 et en 2022 : 2858,12

Tonnages collecte sélective : 2023 : 1449,22 et en 2022 : 1483,23

Questions diverses.

Néant

La séance est levée à 23 h.

Nathalie RICARD,
Maire.



Claude CONQUET,
Secrétaire de séance.

